

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire La Pommeraie
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-17
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : élèves de 6^e année

Nom de la direction de l'école : Julie Petruniak (direction), Chantal Davies (Direction adjointe)

Membre du personnel enseignant : Chantal Fernandes, Roxanne Lauzon, Aïcha Kaaouch

Membre du personnel non-enseignant : Houria Beckdache

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Lydia Glazer

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Elise Nyirasuku

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs en salle de classe: __80__% de classes...	Formation pour les nouveaux membres perso qui n'ont pas reçu la formation		D'ici Juin 2026
Mettre en place les zones de régulation dans toutes les classes	-Les élèves utilisent les zones de régulation dans tous les endroits -assurer que toutes les classes ont le visuel dans les classes -		Toute l'année
Explorer la stratégie « chemin de la paix »	- Commencer avec des classes ciblées afin de modéliser l'utilisation du chemin de la paix, puis élargir progressivement à d'autres classes selon les besoins et les observations. -Offrir aux élèves une démarche visuelle et structurée pour résoudre les conflits de manière autonome et respectueuse dans des classes ciblées.		D'ici Juin 2026

- Former les surveillantes du dîner à l'utilisation du chemin de la paix pour soutenir les élèves dans la résolution de conflits à l'extérieur.

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> :	Tout le personnel et les élèves de l'école ont vu la présentation sur l'intimidation pour le cycle primaire S:\programmes (S)\Prévention à l'intimidation\2024-2025\Intimidation2024-2025 - présentation PRIMAIRE.pptx et celle pour le cycle moyen S:\programmes (S)\Prévention à l'intimidation\2024-2025\Intimidation2024-2025 - présentation Moyen.pptx : ces présentations sont adaptées à l'âge des élèves et au profil de la classe.	Ens. titulaire dans chaque classe :	Par le 31 oct 2026
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> :	-Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; ➤ Revue du guide Violence au travail dans les		Journée pédagogique 24 oct. 2026

	conseils scolaires : un guide de la loi; -Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la directive administrative 4,32 ici. -Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école; -Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la NPP 144.; -Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école.		
Communication à l'intention des parents :	-Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; -Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; -Envoyer le mensuel à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école.	Rencontre en présentiel -courriel / schoolday - les réseaux sociaux de l'école	Nov 2025 31 oct 2025 Novembre 2025

Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation ([voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles](#)).

Novembre 2025

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : _100_% de classes...	Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école : - Sélection du système de renforcement positif harmonisé dans chaque classe; - Présentation du système aux élèves; - Revoir nos matrices et prendre les matrices du conseil. Les affichées à divers endroits dans l'école.		Dès octobre

	• Les règles de la classe sont affichées dans la classe. • Enseignement des matrices et des valeurs; • Attribution de certificats à l'échelle de l'école.		
Pourcentage du taux d'assiduité : __90__% de classes...	• Check in avec les parents • Rappel dans le mensuel aux parents		
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 85 % des élèves	-clubs offerts lors de la récré -activités proposées dehors (PALS) -divers moyens de communication avec les adultes -interventions pertinentes lors des conflits à la récré -former un Comité « améliorer la cour de la récréation » -Enseignement explicite des matrices comportement		Octobre -PALS dès le mois de janvier
S'engager dans le projet: la promesse Viamonde passeport vers l'apprentissage socioémotionnel	-Ateliers: Brave pour les élèves de la 1^{ère}, 2^e 3^e et 4^e années -Programme actes de gentillesse (Élèves de 5^e/6^e année)		Février 2026 Oct, nov 2025

	-Ateliers : Cybersécurité Moozoom : • présentation aux membres du personnel à la réunion du personnel • création des comptes Moozoom • Voir planification annuelle (Moozoom) qui concorde avec les valeurs que nous travaillons cette année : Responsabilité Empathie Respect Politesse • Participation en tant qu'école à la campagne « les mots comptent »		Nov. 2025 Toute l'année
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes ayant participé à au moins une des Activités systémiques du Conseil – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf 100% de classes...	-partage hebdomadaire du calendrier des dates dans le semainier -partage des informations pertinentes du Bulletin des directions		Toute l'année
Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ). Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :			

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes**.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la	Toute l'année

	gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; - Créer un plan de sécurité de l'élève; - Appel à la police.	
--	--	--

	- Référer l'élève vers des organismes comme : - Jeunesse, j'écoute; - Tel-jeunes; - LGBTQ Youth LINE; - Black Youth Helpline; - +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être pour les communautés Autochtones	
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement	Toute l'année

	sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.	
➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	- Identifier les besoins de l'élève; - Offrir des sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes par l'enseignant titulaire ; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas;	Toute l'année

- | | | |
|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;- Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève;- Intervention des travailleurs sociaux;- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);- Élaborer un plan d'intervention;- Élaborer <u>un plan de soutien du comportement</u> (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; | |
|--|---|--|

	- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; - Appel à la police, s'il y a lieu.		
Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel .			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : __100__% du personnel...	-Affiches visibles avec les questions réparatrices.		Juin 2026
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (registre des incidents: 100____% du personnel...	-FORMS -Le registre des incidents de l'école est analysé par l'équipe pour intervenir efficacement.		Toute l'année
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100% du personnel...	- Les suivis se feront de façon ponctuelle selon les besoins - Il y aura moins d'élèves au bureau - Se référer à l'arbre décisionnel		Juin 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école			

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation

- Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à :
- Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :
- Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :
 - Communiquer avec la direction de l'école
 - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
 - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Outils de dénonciation

- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires ([exemple](#), [Fiche de signalement M-2.pdf](#))



Date : _____ **Billet de déNONciation**

Type de violence ou d'intimidation : ☐ Physique ☐ verbale ☐ Sociale ☐ électronique

Qu'est-ce qui a été fait? : Coche toutes les réponses possibles :

☐ Violence physique : Bagarre, coups de poing, coups de pied, bousculés, poussés	☐ Violence physique avec un objet (bâton, objet) ☐ Lancer un objet et blesser la personne
☐ Humilier ☐ Ridiculiser, rabaisser ☐ Harceler ☐ Dénigrer, se moquer ☐ Autres : _____	☐ Insulter, injurier ☐ Nuire à la réputation de quelqu'un ☐ Exclure, isoler, ignorer quelqu'un ☐ Briser une réputation ou y nuire ☐ Répandre des rumeurs, commérer

QUI A COMMIS LES ACTES D'INTIMIDATION? :

Nom de la personne (nomme toutes les personnes impliquées) : _____

Ton prénom : _____ Classe : _____ ☐ Témoin ☐ Victime

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;

- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)